



N°DEL122-2022

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES LANDES

GRAND DAX
AGGLOMÉRATION

**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**

L'AN DEUX MIL VINGT-DEUX et le **SEPT** du mois de **DECEMBRE** à **18h00**, les membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax, convoqués le **1^{er} DECEMBRE 2022**, se sont réunis en séance ordinaire, au siège de la Communauté, 20 avenue de la Gare à Dax, sous la présidence de Julien DUBOIS.

Conseillers communautaires présents :

Mme Véronique AUDOUY – M. Jean-Marie ABADIE – Mme Guylaine DUTOYA – M. Julien DUBOIS – Mme Martine DEDIEU – M. Grégory RENDÉ – Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE – M. Pascal DAGES – Mme Marie-Constance LOUBERE-BERTHELON – M. Amine BENALIA BROUCH – Mme Marylène HENAULT – M. Guillaume LAUSSU – Mme Martine ERIDIA – Mme Martine LABARCHEDE – M. Julien RELAUX – Mme Florence PEYSALLE – M. Vincent MORA – M. Philippe CASTEL – M. Pascal LAVIGNE – Mme Sophie IRIGOYEN – M. Jean SOUBLIN – M. Philippe LAFFITTE – M. Hervé DARRIGADE – Mme Caroline JAY – M. Christian CARRERE – M. Julien BAZUS – Mme Sylvie PEDUCASSE – M. Jean LAVIELLE – Mme Martine GAY – M. Alain GODOT – Mme Christine BEYRIS – M. André HUMEAU – Mme Catherine FAVARD – Mme Catherine RABA – M. Laurent LAFOURCADE – M. Bernard LANGOUANERE – M. Hikmat CHAHINE – M. Alain DUBOURDIEU – M. Thierry BOURDILLAS.

Conseillers communautaires ayant donné pouvoir :

M. Alexis ARRAS
Mme Chantal FRAYSSE

Donne pouvoir à :

M. Julien RELAUX
M. Philippe LAFFITTE

Conseillers communautaires absents et excusés :

M. Alexis ARRAS – Mme Axelle VERDIERE-BARGAOUI – M. Yves LOUMÉ – Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU – M. Pierre STETIN – M. Serge POMAREZ – Mme Gloria DORVAL – M. Gérard LE BAIL – Mme Bérengère SABOURAULT – M. Albert AUZEMERY – Mme Chantal FRAYSSE – M. Christian BERTHOUX – M. Henri BEDAT – Mme Christelle LALANNE – M. Pascal VILATON – M. Alain BERGERAS – Mme Corinne LAPORTE – M. Philippe DELMON.

Secrétaire de séance : Mme Guylaine DUTOYA

Quorum : le quorum est atteint avec au moins 29 membres présents.

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION 60 000 REBONDS

Monsieur le Vice-président expose,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L5216-5 définissant les compétences exercées de plein droit par la Communauté d'Agglomération en matière de développement économique,

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax et notamment l'article I - 1) portant sur sa compétence obligatoire « en matière d'actions de développement économique »,



Vu la loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes

60 000 REBONDS est une association loi 1901 à vocation économique, fondée en 2012 par Philippe Rambaud (SIRET 790 810 964 000 11), reconnue d'intérêt général à caractère social depuis le 30 juin 2016. L'association a pour vocation d'aider les entrepreneurs qui ont connu la liquidation de leur entreprise à rebondir professionnellement. Elle œuvre autour de trois dimensions :

1. sociale : en accompagnant les entrepreneurs qui ont fait faillite soit vers une nouvelle aventure entrepreneuriale, soit vers un retour à l'emploi salarié ;
2. économique : en réinsérant dans le monde de l'entreprise des dirigeants qui ont appris de leur échec ;
3. humaine : en changeant le regard de notre société sur l'échec.

L'entrepreneur en rebond bénéficie de l'accompagnement individuel d'une durée de deux ans. Celui-ci est suivi par un coach pour reconstruire son socle personnel essentiel à sa réussite, un parrain bénévole référent (chef d'entreprise) et par des experts en fonction de ses besoins. Des réunions mensuelles collectives sont organisées pour bénéficier de l'intelligence collective du réseau, des groupes d'échanges et de développement où des compétences bénévoles sont présents pour aider l'entrepreneur en rebond à bâtir un nouveau projet.

L'association compte sept antennes en Nouvelle Aquitaine : Bordeaux, Pau-Pyrénées, Landes (Dax et Mont-de-Marsan), La Rochelle, le Pays Basque, Tarbes et Angoulême. Elle regroupe 156 bénévoles, 2 chargés de mission, une alternante en communication et a accompagné 199 entrepreneurs depuis 2012.

Au niveau national on estime qu'un entrepreneur qui a rebondi (formation, emploi salarié ou création et reprise d'entreprise) créé en moyenne 3.2 emplois.

A la suite de la baisse d'activité de l'association 60 000 REBONDS en 2021 et du fait de la crise sanitaire, l'antenne de Dax est en cours de restructuration et doit reconstituer son équipe de bénévoles. Une antenne fonctionne avec deux responsables référents (un coach et une marraine), une chargée de mission et une équipe de bénévoles.

En 2021, l'association a poursuivi le développement de nouveaux partenariats locaux (ex : Ordre des experts comptables, CAPEB, le réseau Entreprendre Adour...) et a mis en œuvre des actions de communication : articles de presse dans les Annonces landaises, le Sud-Ouest, Press-Lib, France Bleu Gascogne, TV LANDES, Radio souvenirs FM, la participation au Forum des associations de Dax.

Le bilan d'activité de l'antenne de Dax en 2021 :

- 3 entrepreneurs accompagnés (les accompagnements durent 2 ans), dont 1 entrepreneur sur le territoire du Grand Dax.
- 2 entrepreneurs ont rebondi.
- 10 comités de pilotage rassemblant l'ensemble des membres de l'antenne et durant lesquels chaque entrepreneur peut s'exprimer et tisser des liens pour avancer dans son projet professionnel.
- 16 ateliers thématiques en visio-conférences et 2 en présentiel dans les locaux de Pulseo à Dax, à destination des bénéficiaires (ex : LinkedIn, caution bancaire, business plan, posture du dirigeant...).

Le plan d'actions de l'antenne des Landes en 2022 consiste à développer son activité dans le but d'accompagner 10 entrepreneurs en rebond (6 entrepreneurs sur le Grand Dax). L'association envisage de maintenir les ateliers thématiques en visio-conférences, organiser des ateliers en présentiel à Pulseo. Elle s'engage à reconstruire l'équipe de bénévoles pour poursuivre ses permanences au sein des locaux de l'agglomération du Grand Dax à Pulseo et à y tenir ses réunions mensuelles et réaliser l'accompagnement individuel des entrepreneurs du territoire.

Le budget prévisionnel annuel 2022 de l'association 60 000 REBONDS Nouvelle-Aquitaine (NA) fait apparaître des charges d'un montant de 187 277 euros. Les ressources de l'association sont composées à 73.72 % par des subventions, à 4.39 % de cotisations, à 3.2% d'autofinancement et pour le reste d'un report de fonds dédiés.

L'association 60 000 REBONDS sollicite l'agglomération du Grand Dax pour la participation à ses frais de fonctionnement à hauteur de 5 000 euros pour 2022.



Cette subvention a pour objectif de contribuer au financement de 60 000 rebonds pour l'année 2022 et de lui permettre de réaliser ses différentes missions. La subvention pourra être versée en une fois, après que la délibération du conseil communautaire ait été rendue exécutoire. Un rapport sur les actions réalisées sera exigé.

APRES AVOIR ENTENDU LE RAPPORTEUR,

LE CONSEIL, A L'UNANIMITE,

Article 1 : ATTRIBUE une subvention de fonctionnement de 5 000€ au profit de l'association 60 000 rebonds pour l'année 2022,

Article 2 : PRÉCISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal DECO 2022 à l'article 6574,

Article 3 : AUTORISE le Président à signer tout document relatif à ce dossier,

Article 4 : La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que le cas échéant de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noulibos - 50, Cours Lyautey - 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>).

Article final : Monsieur le Président et Madame la Trésorière Principale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

DELIBERE EN SEANCE,

Les jour, mois et an que dessus,

Suivent les signatures,

POUR COPIE CONFORME,

DAX, le 7 décembre 2022

LE PRESIDENT,

Julien DUBOIS.

Envoyé en préfecture le 13/12/2022

Reçu en préfecture le 13/12/2022

Affiché/Publié le 13/12/2022

ID : 040-24400675-20221207-DEL122_2022-DE

